Catalogue des prestations de réséda proposées aux producteurs d'électricité

Version du 1er août 2026

S o m m a i r e

Préambule 3

Les différentes catégories de prestations 4

Références réglementaires et contractuelles 4

Réalisation des prestations 4

Les principes de définition des prix 5

Les canaux d'accès 5

Structure des fiches 6

Tableau de synthèse des prestations 7

Autres frais 12

Fiches descriptives des prestations ..... 13 à 58

Préambule

Les prestations décrites dans ce catalogue sont proposées par réséda aux producteurs d'électricité raccordés sur le réseau, conformément à la délibération du 2 juillet 2026 de la Commission de régulation de l'énergie (CRE) portant décision sur les prestations réalisées à titre exclusif par les gestionnaires de réseaux de distribution d'électricité.

Elles sont fournies dans des conditions transparentes et non discriminatoires et s'appliquent à l'ensemble des producteurs du réseau.

Le contenu du catalogue est modifié en tant que de besoin, notamment pour s'adapter aux évolutions réglementaires et techniques. Le catalogue en vigueur est celui figurant sur le site Internet réséda www.reseda.fr.

Les différentes catégories de prestations

Ce catalogue distingue :

- les prestations réalisées à titre exclusif par le gestionnaire de réseaux publics de distribution d'électricité réséda : Catégorie 1,
- les prestations réalisées dans un contexte concurrentiel qui peuvent être réalisées par un autre prestataire : Catégorie 2,
- les prestations relevant du barème de facturation des raccordements au réseau public de distribution d'électricité réséda et de la compétence exclusive de réséda : Catégorie 3.

Références réglementaires et contractuelles

Les prestations sont demandées et réalisées en conformité avec l'ensemble des dispositions règlementaires existantes et sont conformes aux clauses incluses dans le contrat dont dispose le producteur.

Réalisation des prestations

Les prestations sont réalisées les jours ouvrés, du lundi au vendredi hors jours fériés (nationaux et locaux) et pendant les heures ouvrées de 8h à 11h30 et de 13h15 à 16h30. Les confirmations de délai sont réalisées à la demi-journée (matin ou après-midi).

A titre exceptionnel et dans la limite des disponibilités des équipes, certaines prestations peuvent être réalisées :

- sur rendez-vous ; une majoration forfaitaire est alors appliquée,
- en dehors des jours et heures ouvrés ; dans ce cas des majorations reflétant les surcoûts moyens de main d'œuvre sont appliquées ; les prix des prestations incluant ces majorations sont mentionnés dans le tableau de synthèse des prix.

Les délais de réalisation indiqués sont des délais standards. Ainsi les délais confirmés peuvent varier autour de cette valeur suivant la charge de la période.

Une option « express » est proposée pour certaines prestations. Cette option est accessible en fonction des disponibilités des équipes techniques et fait l'objet d'une majoration forfaitaire.

Lorsqu'une prestation n'a pas pu être effectuée du fait du producteur ou d'un tiers mandaté par lui, un déplacement vain est facturé.

En cas d'annulation tardive d'une demande de prestation, soit à moins de 2 jours ouvrés de la date programmée, des frais de dédit sont facturés.

Les prestations sont réalisées conformément aux Conditions Générales de Vente de réséda.

Les principes de définition des prix

Sauf disposition particulière, les prix s'entendent par point d'injection et par contrat.

A compter du 01/08/2026, le tarif appliqué est celui en vigueur au moment de la demande de prestation.

Pour les prestations réalisées à titre exclusif par le gestionnaire de réseaux publics, les niveaux des prix sont fixés par la décision de la CRE mentionné en préambule, sauf pour les prestations qui doivent être facturées sur devis.

Ces niveaux de prix sont revus chaque année au 1er août, par application d'un pourcentage d'évolution égal au pourcentage d'évolution entre la valeur moyenne de l'indice mensuel des prix à la consommation sur les douze mois de l'année N-1 et la valeur moyenne du même indice sur les douze mois de l'année N-2, tel que publié par l'INSEE (identifiant : 001763852).

Les prix des prestations sur devis ou réalisées dans un contexte concurrentiel sont construits sur la base :

- de coûts standards de main d'œuvre, en fonction de la qualification des intervenants,
- de prix figurant dans des canevas techniques pour les opérations standards ou de coûts réels.

Des frais complémentaires peuvent s'ajouter aux prix des prestations. Ils sont décrits dans le tableau des Autres frais. Les principes de fixation des montants de ces frais sont identiques à ceux des prestations.

Pour des prestations en masse, nous consulter.

Toute demande supplémentaire fera l'objet d'une facturation.

Les canaux d'accès

Pour exprimer leur demande de prestation les producteurs s'adressent à l'Accueil GRD

- de préférence par mail
  accueilgrd@reseda.fr pour les producteurs P1 à P4 (cf. page suivante)

- ou par téléphone
  03 87 34 37 57 du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h

Structure des fiches

Chaque fiche présente les données suivantes :

- **N° de la fiche**

- **Titre de la fiche et famille d'appartenance**

La famille d'appartenance regroupe des prestations selon divers critères : interventions de même nature, regroupement au sein d'un même processus, ….

- **Catégorie :** voir définitions au chapitre « Les différentes catégories de prestations »

- **Cible :**

Cette rubrique précise les segments de producteurs auxquels la prestation est destinée

P1 = point de connexion raccordé en HTA ou HTB avec compteur à courbe de charge

P2 = point de connexion raccordé en HTA ou HTB avec compteur à index

P3 = point de connexion raccordé en BT avec compteur sur réducteurs à index ou à courbe de charge

P4 = point de connexion raccordé en BT avec compteur en direct

- **Description**

Elle définit la prestation.

- **Prestations élémentaires comprises**

Ce paragraphe définit les tâches effectuées lors de la réalisation.

- **Prix**

Les prix affichés dans chaque fiche s'entendent HT pour une réalisation pendant les jours et heures ouvrées. Un tableau de synthèse des prix des prestations reprend les prix HT et TTC ainsi que le prix majoré (HT et TTC) pour une réalisation en dehors des heures ouvrées. En effet, à titre exceptionnel, et dans la limite des disponibilités des équipes techniques, certaines prestations peuvent être programmées en dehors des jours et heures ouvrés, les majorations reflétant les surcoûts de main d'œuvre engagés.

Certaines prestations peuvent être non facturée ou sur devis.
Le prix de l'option "express" s'ajoute au prix de la prestation lorsque cette option est mentionnée.

- **Prestations élémentaires non comprises**

Cette rubrique indique certaines des prestations non comprises pour lesquelles il pourrait subsister un doute quant au contenu de la prestation.

- **Clauses restrictives**

Sont précisées ici les éventuelles conditions restrictives à la réalisation de la prestation.

- **Délais de réalisation**

Ce paragraphe énonce le délai standard exprimé en jours ouvrés sous lequel la prestation est réalisée ainsi que, le cas échéant le délai correspondant à l'option express.

- **Canaux d'accès à la prestation**

Ils indiquent par quel moyen de communication le producteur peut demander la prestation.

Tableau de synthèse des prestations

Famille	Prestations	P1	P2	P3	P4
Intervention sur point d'injection	Mise en service suite raccordement nouveau **Fiche P100**	X P100 A	X P100 A	X P100 A	X P100 B
	Mise en service sur raccordement existant **Fiche P120**	X P120 A	X P120 A	X P120 A	X P120 B
	Changement de Responsable d'Equilibre **Fiche P130**	X	X	X	X
	Résiliation du contrat d'accès au réseau **Fiche P140**	X P140 A	X P140 A	X P140 A	X P140 B
	Modification de comptage : sur réducteurs à lecture directe **Fiche P160**	X P160 A	X P160 A	X P160 A	X P160 B
	Modification de puissance de raccordement (BT ≤ 36 kVA) **Fiche P180 B**				X
Intervention pour impayé	Intervention pour impayé et rétablissement suite à coupure **Fiche P200**	X	X	X	X
Transmission des données de relève	Collecte et transmission récurrente de la courbe de mesure **Fiche P300 B**	X	X	X	
	Collecte et transmission récurrente de la courbe de mesure **Fiche P300 C**				X
	Transmission quotidienne des données du compteur **Fiche P305 A**	X	X	X	
	Paramétrage d'une synchrone de courbes de mesure **Fiche P310**	X			
	Relevé spécial **Fiche P360**	X	X	X	X
	Transmission de l'historique de courbe de mesure **Fiche P380 A**	X		X à courbe de charge	
	Transmission de l'historique d'index **Fiche P380 B**			X à index	X

Famille	Prestations	P1	P2	P3	P4
Vérification d'appareils	Intervention pour permettre la vérification des protections HTA par un prestataire agréé **Fiche P400 A**	X	X		
	Vérification des protections HTA **Fiche P400 B**	X	X		
	Intervention pour permettre la vérification des protections de découplage par un prestataire agréé **Fiche P410 A**	X	X	X	X
	Vérification des protections de découplage **Fiche P410 B**	X	X	X	X
	Intervention pour permettre la vérification simultanée des protections HTA et des protections de découplage par un prestataire agréé **Fiche P415 A**	X	X		
	Vérification simultanée des protections HTA et des protections de découplage **Fiche P415 B**	X	X		
	Maintenance et dépannage des protections production **Fiche P417**	X	X		
	Vérification métrologique du dispositif de comptage Vérification suite à changement de TC/TT par le client Vérification visuelle du compteur **Fiche P420**	X P420 A X P420 B	X P420 A X P420 B	X P420 A	X P420 A X P420 C
	Dépannage non lié aux installations de réséda **Fiche P425**			X	X
Prestations complémentaires de comptage	Transmission de données **Fiche P430**	X	X	X	X
Intervention d'exploitation	Interventions spécifiques sur dispositif de comptage en propriété du Producteur **Fiche P440**	X	X	X	X
	Séparation de réseaux **Fiche P460**	X	X	X	X

Famille	Prestations	P1	P2	P3	P4
Qualité de l'alimentation	Bilan standard de continuité **Fiche P600**	X	X		
	Analyse ponctuelle des variations lentes de tension **Fiche P610**	X	X	X	X
	Analyse ponctuelle de la qualité de l'alimentation **Fiche P620**	X	X	X	X
	Echange d'informations d'exploitation **Fiche P650**	X	X		
	Mise en place d'une télécommande des interrupteurs d'arrivée **Fiche P660**	X	X		
Raccordement et modification de raccordement	Raccordement **Fiche P840**	X	X	X	X
	Déplacement de compteur / déplacement et modification de raccordement **Fiche P860**			X	X
	Suppression du raccordement **Fiche P880**	X	X	X	X
Autres prestations	Modification des codes d'accès **Fiche P900**	X	X	X	
	Intervention de courte durée **Fiche P940**	X P940 A	X P940 A	X P940 A	X P940 B
	Protections de chantier **Fiche P960**	X	X	X	X
	Etudes et prestations diverses **Fiche P1010**	X	X	X	X

Famille	Segment	Fiche	Prestations	Prix en Heures Ouvrées (€ HT)	Prix en Heures Ouvrées (€ TTC)	Prix Hors Heures Ouvrées (€ HT)	Prix Hors Heures Ouvrées (€ TTC)
Intervention sur point d'injection	P1 à P3	P100 A	Mise en service suite raccordement nouveau	187,97	225,56	300,75	360,90
	P4	P100 B	Mise en service suite raccordement nouveau				
			OPTION 1 - injection du surplus de la production	0,00	0,00	0,00	0,00
			OPTION 2 - injection de la totalité de la production	48,61	58,33	77,78	93,34
	P1 à P3	P120 A	Mise en service sur raccordement existant	120,33	144,40	192,53	231,04
	P4	P120 B	Mise en service sur raccordement existant				
			OPTION 1 - injection du surplus de la production	0,00	0,00	0,00	0,00
			OPTION 2 - injection de la totalité de la production	10,25	12,30	16,40	19,68
	P1 à P4	P130	Changement de Responsable d'Equilibre	0,00	0,00		
	P1 à P3	P140 A	Résiliation du contrat d'accès au réseau	142,85	171,42	228,56	274,27
	P4	P140 B	Résiliation du contrat d'accès au réseau	9,29	11,15	14,86	17,83
	P1 à P3	P160 A	Modification de comptage sur réducteurs				
			- à distance	19,83	23,80		
			- sans pose compteur	186,85	224,22	298,96	358,75
			- avec pose compteur	468,07	561,68	748,91	898,69
	P4	P160 B	Modification de comptage à lecture directe	54,55	65,46	87,28	104,74
	P4	P180 B	Modification de puissance de raccordement (BT ≤ 36 kVA)				
			Cas 1 : avec réglage de l'appareil de contrôle (disjoncteur)	36,64	43,97	58,62	70,34
			Cas 2 : avec changement du disjoncteur	54,55	65,46	87,28	104,74
			Cas 3 : avec passage de monophasé à triphasé ou passage de triphasé à monophasé	154,03	184,84	246,45	295,74
			Cas 4 : avec intervention à distance sur le compteur communicant	3,60	4,32		
			Cas 5 : avec étude technique	Devis	Devis	Devis	Devis
Interventions pour impayé	P1 à P3	P200	Interventions pour impayé et rétablissement suite à coupure				
			- coupure de l'alimentation	139,54	167,45	223,26	267,91
			- rétablissement de l'alimentation	163,45	196,14	261,52	313,82
	P4		Interventions pour impayé et rétablissement suite à coupure				
			- coupure ou prise de chèque	23,75	28,50	38,00	45,60
			- prestation de rétablissement	13,26	15,91	21,22	25,46
Transmission des données de relève	P1 à P3	P300 B	Collecte et transmission récurrente de la courbe de mesure	0,00	0,00		
	P4	P300 C	Collecte et transmission récurrente de la courbe de mesure	0,00	0,00		
	P1 à P3	P305 A	Transmission quotidienne des données du compteur	0,00	0,00		
	P1	P310	Paramétrage d'une synchrone de courbes de mesure (par courbe synchrone)	45,12	54,14		
	P1 à P3	P360	Relevé spécial	68,37	82,04	109,39	131,27
	P4			30,70	36,84	49,12	58,94
	P1 à P4	P380 A et B	Transmission de l'historique de courbe de mesure ou d'index (par courbe de charge ou par point d'injection)	0,00	0,00		
Vérification d'appareils	P1 à P2	P400 A P400 B	Vérification des protections HTA				
			- effectuée par un tiers agréé avec présence réséda	429,13	514,96	686,61	823,93
			- réalisée par réséda	752,23	902,68	1 203,57	1 444,28
	P1 à P4	P410 A P410 B	Vérification des protections de découplage				
			- effectuée par un tiers agréé avec présence réséda	429,13	514,96	686,61	823,93
			- réalisée par réséda	973,50	1 168,20	1 557,60	1 869,12
	P1 à P2	P415 A P415 B	Vérification simultanée des protections HTA et des protections de découplage				
			- effectuée par un tiers agréé avec présence réséda	528,16	633,79	845,06	1 014,07
			- réalisée par réséda	1 150,47	1 380,56	1 840,75	2 208,90

Famille	Segment	Fiche	Prestations	Prix en Heures Ouvrées (€ HT)	Prix en Heures Ouvrées (€ TTC)	Prix Hors Heures Ouvrées (€ HT)	Prix Hors Heures Ouvrées (€ TTC)
Vérification d'appareils	P1 à P2	P417	Maintenance et dépannage des protections production	Devis	Devis	Devis	Devis
	P1 à P4	P420 A	Vérification métrologique du dispositif de comptage	330,80	396,96	529,28	635,14
	P1 à P2	P420 B	Vérification suite à changement de TC et/ou de TT par le client	192,88	231,46	308,61	370,33
	P1 à P3	P420 C	Vérification visuelle du compteur	134,35	161,22	214,96	257,95
	P4			36,64			
	P3 à P4	P425	Dépannage non lié aux installations de réséda	73,19	87,83	117,10	140,52
Transmission de données	P1 à P4	P430	Prestation complémentaire de comptage	Prix égal à la composante de comptage du TURPE			
Intervention d'exploitation		P440	Interventions spécifiques sur dispositif de comptage en propriété de l'utilisateur				
	P1 à P3		Synchronisation du dispositif de comptage (par an)	31,02	37,22	49,63	59,56
	P1 à P4		Passage de la propriété à la location du dispositif de comptage	0,00	0,00		
	P1 à P2	P460	Séparation de réseaux				
			- sans plan de prévention	342,70	411,24	548,32	657,98
			- avec plan de prévention	639,78	767,74	1 023,65	1 228,38
	P3 à P4		Séparation de réseaux	243,66	292,39	389,86	467,83
	P1 à P2	P600	Bilan standard semestriel de continuité (par an)	292,51	351,01		
	P1 à P4	P610	Analyse ponctuelle des variations lentes de tension	413,97	496,76	662,35	794,82
		P620	Analyse ponctuelle de la qualité de fourniture	1 387,46	1 664,95	2 219,94	2 663,93
	P1 à P2	P650	Echange d'informations d'exploitation (par an)	1 024,44	1 229,33		
	P1 à P2	P660	Mise en place d'une télécommande des interrupteurs d'arrivée :				
			- télécommande 2 directions (par an)	792,30	950,76		
			- télécommande 3 ou 4 directions (par an)	851,35	1 021,62		
Raccordement et modification de raccordement	P1 à P4	P840	Raccordement	Barème	Barème	Devis	Devis
	P3 à P4	P860	Déplacement de compteur / Déplacement et modification de raccordement	Barème	Barème	Devis	Devis
	P1 à P4	P880	Suppression de raccordement	Devis	Devis	Devis	Devis
Autres prestations	P1 à P3	P900	Modification des codes d'accès	115,42	138,50	184,67	221,60
	P1 à P3	P940 A	Intervention de courte durée	118,83	142,60	190,13	228,16
	P4	P940 B	Intervention de courte durée	30,70	36,84	49,12	58,94
	P1 à P4	P960	Protections de chantier	Devis	Devis	Devis	Devis
	P1 à P4	P1010	Etudes et prestations diverses	Devis	Devis	Devis	Devis
Frais	P1 à P3		Intervention express (majoration)	60,14	72,17		
			Dédit	30,07	36,08		
			Déplacement vain	117,33	140,80	187,73	225,28
			Rendez-vous à heure fixe dans le délai standard (majoration)	60,14	72,17		
			Forfait agent assermenté	556,41	667,69		
	P4		Intervention express (majoration)	36,80	44,16		
			Dédit	17,50	21,00		
			Déplacement vain	30,70	36,84	49,12	58,94
			Rendez-vous à heure fixe dans le délai standard (majoration)	36,80	44,16		
			Forfait agent assermenté	454,20	545,04		
	P1 à P4		Duplicata	14,78	17,74		

Autres frais

DESIGNATION	PRESTATIONS CONCERNEES	DESCRIPTION	SEGMENTS CONCERNES	PRIX FACTURE HT
Intervention Express	Se reporter à la rubrique Délais de réalisation de la prestation	Majoration forfaitaire pour intervention demandée en version Express	P1 à P3	60,14 €
	Sous réserve de la disponibilité des équipes		P4	36,80 €
Rendez-vous à heure fixe dans le délai standard	Toute intervention sous réserve de la disponibilité des équipes	Majoration forfaitaire pour un rendez-vous à la 1/2h près	P1 à P3	60,14 €
			P4	36,80 €
Déplacement vain	Toute intervention	Intervention non réalisée du fait du producteur ou du tiers autorisé	P1 à P3	117,33 €
			P4	30,70 €
Dédit	Toute intervention	Annulation ou report d'intervention à moins de 2 jours ouvrés	P1 à P3	30,07 €
			P4	17,50 €
Forfait agent assermenté		Frais appliqués en cas de fraude comprenant les différentes interventions et l'établissement d'un procès-verbal par un agent assermenté	P1 à P3	556,41 €
			P4	454,20 €
Duplicata de document		Frais pour la fourniture d'un duplicata de document de moins de 4 pages	P1 à P4	14,78 €

Fiche P100 A

Mise en service suite raccordement nouveau	Intervention sur point d'injection

Catégorie : 1	Cible : Producteurs P1 à P3

Description

La prestation consiste en la mise sous tension d'un nouveau point de service production, suite à des travaux de raccordement.

Prestations élémentaires comprises

- Programmation des compteurs mesurant les flux d'injection et le cas échéant les flux de soutirage
- Relevé d'index
- Rattachement du point de service au périmètre du Responsable d'Equilibre
- Activation d'un dispositif de télécommunication
- Mise à disposition du raccordement

Prix

187,97 €

Supplément Express : 60,14 €

Prestations élémentaires non comprises

Clauses restrictives

Mise en service sous réserve :
- de la signature avec réséda de l'ensemble du dispositif contractuel
- de la remise par le Producteur de l'attestation de conformité. Pour les producteurs P3 il s'agit de l'attestation de conformité visée par Consuel.
- de la réalisation des travaux de raccordement y compris télé-relevé
- de la présence du Producteur ou de son représentant sur place lors de l'intervention
-
- de disposer d'un contrat avec un Fournisseur pour le soutirage lié au point d'injection

Délais de réalisation

Standard : 10 jours ouvrés

Express* : 5 jours ouvrés

*en fonction de la disponibilité des équipes

Canaux d'accès à la prestation

par mail

Fiche P100 B

Mise en service suite raccordement nouveau	Intervention sur point d'injection

Catégorie : 1	Cible : Producteurs P4

Description

La prestation consiste en la mise sous tension d'un nouveau point de service production, suite à des travaux de raccordement.

Prestations élémentaires comprises

- Vérification de l'installation de production
- Programmation des compteurs mesurant les flux d'injection et le cas échéant les flux de soutirage
- Relevé d'index
- Rattachement du point de service au périmètre du Responsable d'Equilibre
- Mise à disposition du raccordement
- Remplacement, le cas échéant, du compteur existant par un compteur communicant

Prix

OPTION 1 - Injection du surplus de la production

non facturable

OPTION 2 - Injection de la totalité de la production

48,61 €

Supplément express : 36,80 €

Prestations élémentaires non comprises

Clauses restrictives

Mise en service sous réserve :

- de la signature avec réséda de l'ensemble du dispositif contractuel
- de la remise par le Producteur de l'attestation de conformité visée par le CONSUEL
- de la présence du Producteur ou d'un tiers mandaté sur place lors de l'intervention
- de disposer d'un contrat avec un Fournisseur pour le soutirage lié au point d'injection

Délais de réalisation

Standard : 10 jours ouvrés

Express* : 5 jours ouvrés

*en fonction de la disponibilité des équipes

Canaux d'accès à la prestation

par mail

Fiche P120 A

Mise en service sur raccordement existant	Intervention sur point d'injection

Catégorie : 1	Cible : Producteurs P1 à P3

Description

La prestation consiste en la mise en service d'un point de service production existant, dont le raccordement n'a pas été déposé ou déconnecté du réseau.

Prestations élémentaires comprises

- Décondamnation des appareils de séparation du réseau
- Vérification visuelle du poste et du fonctionnement du comptage
- Modification des codes d'accès au comptage
- Relevé d'index
- Rattachement du point de service au périmètre du Responsable d'Equilibre

Prix

120,33 €

Supplément express : 60,14 €

Prestations élémentaires non comprises

- Les interventions complémentaires éventuellement nécessaires décrites dans la fiche P160.

Clauses restrictives

Mise en service sous réserve :

- de la signature avec réséda de l'ensemble du dispositif contractuel
- de la remise par le Producteur d'une attestation de conformité si l'installation a subi des modifications substantielles ou si elle a été arrêtée depuis plus de 2 ans.
- de la présence du Producteur ou de son représentant sur place lors de l'intervention
- de disposer d'un contrat avec un Fournisseur pour le soutirage lié au point d'injection

Délais de réalisation

Standard : 5 jours ouvrés

Express* : 3 jours ouvrés

*en fonction de la disponibilité des équipes

Canaux d'accès à la prestation

par mail

Fiche P120 B

Mise en service sur raccordement existant	Intervention sur point d'injection

Catégorie : 1	Cible : Producteurs P4

Description

La prestation consiste en la mise en service d'un point de service production existant, dont le raccordement n'a pas été déposé ou déconnecté du réseau.

Prestations élémentaires comprises

- Vérification visuelle de l'installation et du fonctionnement du comptage
- Relevé d'index
- Rattachement du point de service au périmètre du Responsable d'Equilibre
- Programmation du dispositif de comptage, si nécessaire
- Remplacement, le cas échéant, du compteur existant par un compteur communicant

Prix

OPTION 1 – Injection du surplus de la production

non facturable

OPTION 2 - Injection de la totalité de la production

10,25 €

Supplément express : 36,80 €

Prestations élémentaires non comprises

- Les interventions complémentaires éventuellement nécessaires décrites dans la fiche P160.

Clauses restrictives

Mise en service sous réserve :

- de la signature avec réséda de l'ensemble du dispositif contractuel
- de la remise par le Producteur d'une attestation de conformité visée par Consuel si l'installation a subi des modifications substantielles.
- de la présence du Producteur ou de son représentant sur place lors de l'intervention
- de disposer d'un contrat avec un Fournisseur pour le soutirage lié au point d'injection

Délais de réalisation

Délai maximum : 5 jours ouvrés

Express* : 2 jours ouvrés

*en fonction de la disponibilité des équipes

Canaux d'accès à la prestation

par mail

Fiche P130

Changement de Responsable d'Equilibre	Intervention sur point d'injection

Catégorie : 1	Cible : Producteurs P1 à P4

Description

La prestation consiste en le rattachement contractuel du point de service production au périmètre du nouveau Responsable d'Equilibre.

Prestations élémentaires comprises	**Prix**
- Rattachement du point de service au périmètre du nouveau Responsable d'Equilibre - Transmission d'un relevé (ou télé-relevé) à la date du changement - Modification des codes d'accès du ou des compteurs	Non facturé
Prestations élémentaires non comprises	**Clauses restrictives**
- Toute intervention complémentaire nécessaire décrite dans la fiche P160. - Le relevé spécial si il est nécessaire (fiche P360)	Changement réalisé sous réserve : - de la réception par réséda d'un nouvel accord de rattachement
Délais de réalisation	**Canaux d'accès à la prestation**
Le changement de Responsable d'Equilibre est réalisé au 1er du mois M+1 si la demande est formulée au moins 7 jours calendaires avant la fin du mois M, sinon au 1er du mois M+2	par mail

Fiche P140 A

Résiliation du contrat d'accès au réseau	Intervention sur point d'injection

Catégorie : 1	Cible : Producteurs P1 à P3

Description

La prestation consiste à résilier le contrat d'accès au réseau de distribution conclu entre le producteur et réséda.

Prestations élémentaires comprises

- Résiliation du contrat d'accès au réseau
- Sortie contractuelle du point de service du périmètre du Responsable d'Equilibre
- Transmission des données de comptage aux acteurs concernés (producteur, Responsable d'Equilibre, Tiers autorisé)
- Séparation du réseau si possible

Prix

142,85 €

Supplément express : 60,14 €

Prestations élémentaires non comprises

Clauses restrictives

Le producteur disposant d'un soutirage au point de connexion est tenu d'assurer le découplage définitif de son installation au réseau, la séparation du réseau ne pouvant être réalisée par réséda dans ce cas.

Délais de réalisation

Standard : 5 jours ouvrés

Express* : 3 jours ouvrés

*en fonction de la disponibilité des équipes

Canaux d'accès à la prestation

par mail

Fiche P140 B

Résiliation du contrat d'accès au réseau	Intervention sur point d'injection

Catégorie : 1	Cible : Producteurs P4

Description

La prestation consiste à résilier le contrat d'accès au réseau de distribution conclu entre le producteur et réséda.

Prestations élémentaires comprises

- Résiliation du contrat d'accès au réseau
- Sortie contractuelle du point de service du périmètre du Responsable d'Equilibre
- Relevé ou télé-relevé des index de cessation
- Séparation du réseau si possible

Prix

9,29 €

Supplément express : 36,80 €

Prestations élémentaires non comprises

Clauses restrictives

Le producteur disposant d'un soutirage au point de connexion est tenu d'assurer le découplage définitif de son installation au réseau, la séparation du réseau ne pouvant être réalisée par réséda dans ce cas.

Délais de réalisation

Standard : 5 jours ouvrés

Express* : 2 jours ouvrés

*en fonction de la disponibilité des équipes

Canaux d'accès à la prestation

par mail

Fiche P160A

Modification de comptage sur réducteurs	Intervention sur point d'injection

Catégorie : 1	Cible : Producteurs P1 à P3

Description

La prestation consiste à modifier le comptage dans des conditions de réalisation dépendant de la situation rencontrée sur place, dans la limite de la puissance de raccordement.

Prestations élémentaires comprises	**Prix**
• Intervention à distance : - Télé-paramétrage du compteur - Télé-relevé des données de comptage	• à distance : 19,83 €
• Intervention sans pose ni changement de compteur : - Modification du câblage si nécessaire - Remplacement de mémoire - Programmation du compteur - Relevé d'index	• sans pose compteur : 186,85 €
• Intervention avec pose ou changement de compteur: - Adaptation éventuelle du panneau de comptage - Pose du nouveau compteur - Programmation du compteur - Relevé d'index	• avec pose compteur : 468,07 € • supplément express : 60,14 €

Délais de réalisation	**Canaux d'accès à la prestation**
Standard : 10 jours ouvrés Express* : 5 jours ouvrés *en fonction de la disponibilité des équipes	par mail

Fiche P160B

Modification de comptage à lecture directe	Intervention sur point d'injection

Catégorie : 1	Cible : Producteurs P4

Description

La prestation consiste à modifier le comptage, dans la limite de la puissance de raccordement.

Prestations élémentaires comprises	**Prix**
- Adaptation éventuelle du panneau de comptage - Pose du nouveau compteur si nécessaire - Programmation du compteur si nécessaire - Relevé d'index	54,55 € Supplément express : 36,80 €
Délais de réalisation Standard : 10 jours ouvrés Express* : 5 jours ouvrés *en fonction de la disponibilité des équipes	**Canaux d'accès à la prestation** par mail

Fiche P180 B

Modification de puissance de raccordement (BT ≤ 36 kVA)	Intervention sur point d'injection

Catégorie : 1	Cible : Producteur P4

Description

La prestation consiste en la modification de la puissance de raccordement en injection dans des conditions de réalisation qui dépendent de la situation technique rencontrée sur place. En cas de déplacement, cette prestation comprend également le relevé des index.

La prestation de modification de puissance n'est pas facturée si la modification se fait à la baisse.

Prestations élémentaires non comprises

Les modifications de l'installation intérieure du client ne font pas partie de la prestation de réséda.

Clauses restrictives

Les cas de modification qui nécessitent une modification d'ouvrage de raccordement sont traités dans la fiche P860.

Délais de réalisation

Standard : 10 jours ouvrés (sauf mention contraire indiquée dans les cas ci-dessous)

Canaux d'accès à la prestation

par mail

CAS 1
Modification avec réglage de l'appareil de contrôle (disjoncteur)

Prestations élémentaires comprises
- Réglage du disjoncteur
- Test de la (des) protection(s) de découplage
- Relevé d'index

Prix : **36,64 €**

CAS 2
Modification avec changement du disjoncteur

Prestations élémentaires comprises
- Changement du disjoncteur
- Réglage du disjoncteur
- Test de la (des) protection(s) de découplage
- Relevé d'index

Prix : **54,55 €**

CAS 3
Modification avec passage de monophasé à triphasé ou passage de triphasé à monophasé

Prestations élémentaires comprises
- Changement du disjoncteur
- Changement du compteur
- Réglage du disjoncteur
- Programmation du compteur si nécessaire
- Changement du panneau de comptage si nécessaire
- Changement de coupe-circuit
- Test de la (des) protection(s) de découplage
- Relevé d'index

Prix : **154,03 €**

CAS 4
Avec intervention à distance sur le compteur communicant

Prestations élémentaires comprises
- Transmission des index

Prix : **3,60 €**

Délai standard : 1 jour ouvré ou à date souhaitée (sous réserve de fonctionnement de la télé-opération)

CAS 5 **Modification avec étude technique** **Prix :** **sur devis**	

Fiche P200

Intervention pour impayé et rétablissement suite à coupure	Intervention pour impayé

Catégorie : 1	Cible : Producteurs P1 à P4

Description

La prestation consiste à interrompre ou rétablir l'accès au réseau de distribution dans le cadre d'un manquement contractuel (impayé ou atteinte à la sécurité du réseau).

COUPURE (à l'initiative de réséda)

Prestations élémentaires comprises

- Coupures (ouverture des arrivées HTA ou enlèvement de fusibles en BT)
- Relevé d'index

Prix

P1 à P3

139,54 €

P4

23,75 €

RETABLISSEMENT

Prestations élémentaires comprises

- Rétablissement de la connexion du point d'injection
- Relevé d'index

Prix

P1 à P3

163,45 €

Supplément express : 60,14 €

P4

13,26 €

Supplément express : 36,80 €

Prestations élémentaires non comprises

Clauses restrictives

Le rétablissement est réalisé sous réserve de la présence du Producteur ou d'un tiers mandaté lors de cette intervention.

Délais de réalisation

COUPURE :
Standard : 10 jours ouvrés

RETABLISSEMENT :
Standard : 1 jour ouvré après validation de la résolution du problème ayant motivé la coupure

Express* : dans la journée si demande reçue avant 15h et après validation de la résolution du problème ayant motivé la coupure

*en fonction de la disponibilité des équipes

Canaux d'accès à la prestation

par mail

Fiche P300 B

Collecte et transmission récurrente de la courbe de mesure	Transmission des données de relève

Catégorie : 1	Cible : Producteurs P1 à P3

Description

La prestation consiste à relever et transmettre au demandeur, de façon récurrente, les courbes de mesures au pas de 10 minutes collectées.
La transmission est quotidienne, hebdomadaire ou mensuelle.

Prestations élémentaires comprises

- Relevé des points 10 minutes
- Validation automatique des courbes de mesure
- Correction manuelle si nécessaire (uniquement pour la transmission mensuelle)
- Transmission des données

Prix

Prestation non facturée

Prestations élémentaires non comprises

Clauses restrictives

Les données sont fournies par PADT (Point d'Application du Tarif).
Cette prestation ne peut être demandée que si le dispositif de comptage permet de mesurer les courbes au pas de 10 minutes.

Délais de réalisation

Délai de transmission :
Transmission quotidienne : 3 jours ouvrés
Transmission hebdomadaire : 3 jours ouvrés après la fin de la semaine
Transmission mensuelle : 5 jours ouvrés après la fin du mois

Canaux d'accès à la prestation

par mail

Fiche P300 C

Collecte et transmission récurrente de la courbe de mesure	Transmission des données de relève

Catégorie : 1	Cible : Producteurs P4

Description

Option 1 : La prestation consiste à collecter la courbe de charge pour un point de connexion actif et à la transmettre au demandeur.
Les courbes de charge transmises sont des données brutes issues du compteur au pas 30 mn.
La fréquence de transmission peut être quotidienne ou mensuelle.
La collecte et la transmission récurrente sont activées pour une durée de 12 mois maximum.

Option 2 : La prestation consiste à activer la collecte de la courbe de charge au pas 30 mn pour un point de connexion actif.
La collecte est activée pour une durée de 12 mois maximum.

La prestation est réalisable si le point de connexion est équipé d'un compteur communicant.

Délais de réalisation	**Canaux d'accès à la prestation**
Standard : 10 jours ouvrés	Clients C5 : Agence en Ligne réséda

OPTION 1
TRANSMISSION RECURRENTE DE LA COURBE DE CHARGE

Description

- Activation de la collecte de la courbe de charge sur le compteur le cas échéant
- Validation de la prise en charge de la transmission récurrente

Prix : non facturée

OPTION 2
COLLECTE DE LA COURBE DE CHARGE

Description

- Activation de la collecte de la courbe de charge sur le compteur

Prix : non facturée

Fiche P305A

Transmission quotidienne des données du compteur	Transmission des données de relève

Catégorie : 1	Cible : Producteurs P1 à P3

Description

La prestation consiste à permettre au demandeur de s'abonner à l'ensemble des données brutes disponibles du compteur (hors courbes de charge) et à les lui transmettre quotidiennement.

Les producteurs souscrivent à cette prestation en indiquant une date de début et éventuellement une date de fin. Si cette date de fin est non renseignée, le service reste souscrit pendant une durée indéterminée avec la possibilité pour les producteurs d'y mettre fin à tout moment.

Prestations élémentaires comprises	**Prix**
- Relevé des données brutes présentes dans le compteur - Transmission des données par mail	Non facturé
Prestations élémentaires non-comprises	**Clauses restrictives**
S'il est nécessaire, le changement de compteur est facturé en sus (voir fiche P160A)	Les données sont fournies par PADT (Point d'Application du Tarif). Cette prestation ne peut être demandée que si le point de connexion est équipé d'un boitier IP.
Délais de réalisation	**Canaux d'accès à la prestation**
Délai de mise en œuvre : 3 jours ouvrés.	par mail

Fiche P310

Paramétrage d'une synchrone de courbes de mesure	Transmission des données de relève

Catégorie : 1	Cible : Producteurs P1

Description

La prestation consiste à paramétrer et à calculer une courbe synchrone à partir de courbes de mesure.

Prestations élémentaires comprises	**Prix**
- Paramétrage initial de la courbe synchrone - Transmission mensuelle de cette courbe	45,12 € par courbe synchrone
Prestations élémentaires-non comprises	**Clauses restrictives**
	Réalisation sous réserve de la souscription des prestations complémentaires de comptage nécessaires.
Délais de réalisation	**Canaux d'accès à la prestation**
Mise en place le mois M si demande réalisée avant le 15 du mois précédent. Délai de transmission : le 3ème jour ouvré du mois	par mail

Fiche P360

Relevé spécial	Transmission des données de relève

Catégorie : 1	Cible : Producteurs P1 à P4

Description

La prestation consiste à effectuer un relevé en dehors du cycle de relevé.

Prestations élémentaires comprises

- Relevé ou télé-relevé
- Validation de la courbe de mesure le cas échéant
- Transmission des données de comptage au Producteur

Prix

P1 à P3

68,37 €

Supplément express : 60,14 €

P4

30,70 €

Supplément express : 36,80 €

Délais de réalisation

Standard : 10 jours ouvrés

Express* : 5 jours ouvrés

*en fonction de la disponibilité des équipes

Canaux d'accès à la prestation

par mail

Fiche P380A

Transmission de l'historique de courbe de mesure	Transmission des données de relève

Catégorie : 1	Cible : Producteurs P1 et P3 à courbe de charge

Description

La prestation consiste à fournir à l'utilisateur ou à un tiers autorisé par lui, la courbe de mesure d'injection d'un point de service production pour l'année calendaire précédant la demande.

Prestations élémentaires comprises

- Récupération de la courbe de mesure
- Envoi au demandeur par mail

Prix

prestation non facturée

Prestations élémentaires non-comprises

Clauses restrictives

Confidentialité : Pour la transmission à un tiers celui-ci doit disposer d'une autorisation expresse du Producteur, et la transmettre à réséda.

La courbe de mesure demandée concerne l'énergie injectée par le titulaire du contrat d'accès au réseau au moment de la demande.

Délais de réalisation

Transmission sous 10 jours ouvrés.

Canaux d'accès à la prestation

par mail

Fiche P380B

Transmission de l'historique d'index	Transmission des données de relève

Catégorie : 1	Cible : Producteurs P2 à P4 avec compteur à index

Description

La prestation consiste à fournir à l'utilisateur ou à un tiers autorisé par lui, les index d'un point d'injection pour l'année calendaire précédant la demande.

Prestations élémentaires comprises

- Récupération des données
- Envoi au demandeur par mail ou par courrier

Prix

prestation non facturée

Prestations élémentaires non-comprises

Clauses restrictives

Confidentialité : Pour la transmission à un tiers celui-ci doit disposer d'une autorisation expresse du Producteur, et la transmettre à réséda.

Les index transmis concernent l'énergie injectée par le titulaire du contrat d'accès au réseau au moment de la demande.

Délais de réalisation

Transmission des infos sous 10 jours ouvrés.

Canaux d'accès à la prestation

par mail

Fiche P400 A

Intervention pour permettre la vérification des protections HTA par un prestataire agréé	Vérification d'appareils

Catégorie : 1	Cible : Producteurs P1 à P2

Description

Lorsque le Producteur confie la vérification des protections à un prestataire agréé autre que le gestionnaire de réseau alors l'intervention d'un agent réséda est nécessaire pour donner l'accès aux ouvrages et, en fin d'intervention, pour vérifier les travaux effectués et remettre l'installation en situation initiale.
réséda peut demander une vérification des protections en cas de présomption de dysfonctionnement.
La réglementation NF C13-100 oblige légalement les propriétaires d'installations HTA, à vérifier leurs protections périodiquement. réséda préconise une périodicité de 2 ans.

Prestations élémentaires comprises

- Dépose des scellés des équipements
- Contrôle de l'intégrité de la chaîne de mesure
- Contrôle de la conformité des réglages des protections
- Pose des scellés sur les équipements
- Remise en exploitation (après déconsignation)
- Relevé d'index

Prix

429,13 €

Prestations non comprises

- Fourniture de matériels si les matériels en place sont inadaptés
- Séparation du réseau si nécessaire (voir fiche P460)
- Vérification des protections de découplage. Cette vérification fait l'objet des fiches P410 et P415.

Clauses restrictives

Les manœuvres et la consignation sont de la responsabilité du chef d'établissement et peuvent être déléguées à un tiers.

Délais de réalisation

10 jours ouvrés

Canaux d'accès à la prestation

par mail

Fiche P400 B

Vérification des protections HTA	Vérification d'appareils

Catégorie : 2	Cible : Producteurs P1 à P2

Description

La prestation consiste à vérifier tous les équipements contribuant à la fonction de protection HTA de l'installation de production.

réséda peut demander une vérification des protections en cas de présomption de dysfonctionnement.
La réglementation NF C13-100 oblige légalement les propriétaires d'installations HTA, à vérifier leurs protections périodiquement. réséda préconise une périodicité de 2ans

Prestations élémentaires comprises

- Dépose des scellés des équipements*
- Installation du matériel (chronomètre de précision, valise d'injection, câbles et accessoires)
- Vérification des circuits de protection, y compris TC et TT
- Vérification des protections (y compris la protection watt métrique homopolaire – PWh) et selon les cas, réglage
- Dépose du matériel de vérification
- Pose des scellés sur les équipements*
- Remise en exploitation (après déconsignation)*
- Relevé d'index*

** Réalisés à titre exclusif par le GRD réséda*

Prix

752,23 €

Prestations non comprises

- Fourniture de matériels si les matériels en place sont inadaptés
- Séparation du réseau si nécessaire (voir fiche 460)
- Vérification des protections de découplage des installations. Cette vérification fait l'objet des fiches 410 et 415.

Clauses restrictives

Les manœuvres et la consignation sont de la responsabilité du chef d'établissement et peuvent être déléguées à un tiers.

Délais de réalisation

A convenir avec le Producteur sur rendez-vous.

Canaux d'accès à la prestation

par mail

Fiche P410 A

Intervention pour permettre la vérification des protections de découplage par un prestataire agréé	Vérification d'appareils

Catégorie : 1	Cible : Producteurs P1 à P4

Description

Lorsque le Producteur confie la vérification des protections de découplage à un prestataire agréé autre que le gestionnaire de réseau alors l'intervention d'un agent réséda est nécessaire pour donner l'accès aux ouvrages et en fin d'intervention pour vérifier les travaux effectués et remettre l'installation en situation initiale. réséda peut demander une vérification des protections de découplage en cas de présomption de dysfonctionnement.

Prestations élémentaires comprises

- Dépose des scellés des équipements
- Contrôle de l'intégrité de la chaîne de mesure
- Contrôle de la conformité des réglages des protections
- Pose des scellés sur les équipements
- Remise en exploitation (après déconsignation)
- Relevé d'index

Prix

429,13 €

Prestations non comprises

- Fourniture de matériels si les matériels en place sont inadaptés
- Séparation du réseau si nécessaire (Voir la fiche P460)
- Si la vérification des protections de découplage est réalisée conjointement avec la vérification des protections HTA, consulter la fiche P415.

Clauses restrictives

Les manœuvres et la consignation sont de la responsabilité du chef d'établissement et peuvent être déléguées à un tiers

Délais de réalisation

10 jours ouvrés

Canaux d'accès à la prestation

par mail

Fiche P410 B

Vérification des protections de découplage	Vérification d'appareils

Catégorie : 2	Cible : Producteurs P1 à P4

Description

Cette prestation consiste à vérifier les protections de découplage de l'installation de production.

Prestations élémentaires comprises

- Dépose des scellés des équipements*
- Installation du matériel (chronomètre de précision, valise d'injection, câbles et accessoires)
- Vérification des circuits de protection, y compris TC le cas échéant.
- Vérification des protections de découplage et selon les cas réglage.
- Dépose du matériel de vérification
- Pose des scellés sur les équipements*
- Remise en exploitation (après déconsignation)*
- Relevé d'index*

* *Réalisés à titre exclusif par le GRD réséda*

Prix

973,50 €

Prestations non comprises

- Fourniture de matériels si les matériels en place sont inadaptés
- Séparation du réseau si nécessaire (Voir la fiche P460)
- Si la vérification des protections de découplage est réalisée conjointement avec la vérification des protections HTA, consulter la fiche 415.

Clauses restrictives

Les manœuvres et la consignation sont de la responsabilité du chef d'établissement et peuvent être déléguées à un tiers

Délais de réalisation

A convenir avec le Producteur sur rendez-vous.

Canaux d'accès à la prestation

par mail

Fiche P415 A

Intervention pour permettre la vérification simultanée des protections HTA et des protections de découplage par un prestataire agréé	Vérification d'appareils

Catégorie : 1	Cible : Producteurs P1 à P2

Description

Lorsque le Producteur confie la vérification des protections à un prestataire agréé autre que le gestionnaire de réseau alors l'intervention d'un agent réséda est nécessaire pour donner l'accès aux ouvrages et en fin d'intervention pour vérifier les travaux effectués et remettre l'installation en situation initiale.

Prestations élémentaires comprises	**Prix**
- Dépose des scellés des équipements - Contrôle de l'intégrité de la chaîne de mesure - Contrôle de la conformité des réglages des protections - Pose des scellés sur les équipements - Remise en exploitation (après déconsignation) - Relevé d'index	528,16 €
Prestations non comprises	**Clauses restrictives**
- Fourniture de matériels si les matériels en place sont inadaptés - Séparation du réseau si nécessaire (voir fiche P460)	Les manœuvres et la consignation sont de la responsabilité du chef d'établissement et peuvent être déléguées à un tiers
Délais de réalisation	**Canaux d'accès à la prestation**
10 jours ouvrés	par mail

Fiche P415 B

Vérification simultanée des protections HTA et des protections de découplage	Vérification d'appareils

Catégorie : 2	Cible : Producteurs P1 à P2

Description

Cette prestation consiste à vérifier les protections HTA et les protections de découplage de l'installation de production.

Prestations élémentaires comprises

- Dépose des scellés des équipements*
- Installation du matériel (chronomètre de précision, valise d'injection, câbles et accessoires)
- Vérification des circuits de protection, y compris TC - TT.
- Vérification des protections (y compris la protection wattmétrique homopolaire – PWh) et selon les cas réglage.
- Vérification des protections de découplage et selon les cas réglage.
- Dépose du matériel de vérification
- Pose des scellés sur les équipements*
- Remise en exploitation (après déconsignation)*
- Relevé d'index*

** Réalisés à titre exclusif par le GRD réséda*

Prix

1 150,47 €

Prestations non comprises

- Fourniture de matériels si les matériels en place sont inadaptés
- Séparation du réseau si nécessaire (voir fiche P460)

Clauses restrictives

Les manœuvres et la consignation sont de la responsabilité du chef d'établissement et peuvent être déléguées à un tiers

Délais de réalisation

A convenir avec le Producteur sur rendez-vous.

Canaux d'accès à la prestation

par mail

Fiche P417

Maintenance et dépannage des protections production	Vérification d'appareils

Catégorie : 2	Cible : Producteurs P1 à P2

Description

La prestation consiste à assurer la maintenance et/ou le dépannage des protections de l'installation de production raccordée en HTB ou HTA.

Cette prestation concerne notamment les protections de type :
- Retour de puissance.
- Min / Max de tension.
- Min / Max de fréquence.
- Max d'intensité.
- Max stator.
- Perte de flux / Perte d'excitation.
- …

Elle peut également concerner le contrôle complet de tranches ou de matériels de type TT ou TC.

Prestations élémentaires comprises

- Installation du matériel de mesure (valise d'injection, câbles, accessoires, …).
- Vérification des circuits de protection (capteurs, TT & TC compris).
- Vérification des protections.
- Réglage et dépannage si nécessaire.
- Dépose du matériel de vérification.

Prix

Sur devis

(Les matériels nécessaires à la maintenance ou au dépannage sont facturés en sus si fournis par réséda.)

Prestations non comprises

- Séparation de réseau si nécessaire.
- Consignation / Déconsignation

Clauses restrictives

Les manœuvres ainsi que les consignations / déconsignations sont de la responsabilité du Producteur.

Ces prestations ne pourront être réalisées qu'en cas de disponibilité des équipes réséda dédiées à ces prestations.

Le producteur devra fournir la documentation des protections à traiter ainsi que la valeur des réglages retenus pour chacune d'entre elles.

Cette prestation ne couvre pas les interventions effectuées dans le cadre des fiches P400 à P415.

Délais de réalisation

A convenir avec le Producteur sur rendez-vous et en fonction de la disponibilité des équipes réséda dédiées à ces prestations.

Canaux d'accès à la prestation

par mail

Fiche P420 A

Vérification métrologique du dispositif de comptage	Vérification d'appareils

Catégorie : 1	Cible : Producteurs P1 à P4

Description

La prestation consiste en la vérification métrologique sur site du compteur. Le compteur est réputé fonctionner normalement si les valeurs d'erreurs maximales ne dépassent pas les seuils de tolérance réglementairement admis.

Prestations élémentaires comprises

- Dépose des scellés des équipements
- Installation du matériel (étalon de référence étalonné depuis moins de 1 an, valise d'injection, pince ampère métrique, câbles et accessoires)
- Vérification métrologique
- Contrôle de cohérence des TC le cas échéant
- Dépose des appareils de vérification
- Pose des scellés sur les équipements
- Relevé d'index
- Remise d'un constat de vérification

Prix

330,80 €

La prestation n'est pas facturée si un défaut est constaté sur le fonctionnement du compteur.

Prestations élémentaires non-comprises

Clauses restrictives

La vérification métrologique est réalisée in situ. En cas de contestation juridique, seul un étalonnage du compteur par un laboratoire agréé (nécessitant la dépose du compteur) fait foi.

Délais de réalisation

Standard : 10 jours ouvrés

Canaux d'accès à la prestation

par mail

Fiche P420 B

Vérification suite à changement de TC et/ou de TT par le Producteur	Vérification d'appareils

Catégorie : 1	Cible : Producteurs P1 à P2

Description

La prestation consiste à procéder à un contrôle de la chaîne de mesure en HTA (ou HTB) suite à changement des TC (transformateur de Courant) et des TT (Transformateur de Tension), ou suite à une modification de couplage.

Prestations élémentaires comprises	**Prix**
- Dépose des scellés des équipements - Contrôle de cohérence des TC - Vérification du câblage des TC et des TT - Pose des scellés sur les équipements - Relevé d'index	192,88 €
Délais de réalisation	**Canaux d'accès à la prestation**
Standard : 10 jours ouvrés	par mail

Fiche P420 C

Vérification visuelle du compteur	Vérification d'appareils

Catégorie : 1	Cible : Producteurs P1 à P4

Description

La prestation consiste à procéder à un simple contrôle visuel du bon fonctionnement des appareils de comptage.
Cette intervention ne nécessite pas d'outillage spécifique.

Prestations élémentaires comprises	Prix
- Contrôle visuel du fonctionnement des appareils de comptage - Relevé d'index	P1 à P3 134,35 € P4 36,64 € La prestation n'est pas facturée si un défaut est constaté sur le fonctionnement du compteur propriété réséda.
Délais de réalisation	**Canaux d'accès à la prestation**
Standard : 10 jours ouvrés	par mail

Fiche P425

Dépannage non lié aux installations de réséda	Vérification d'appareils

Catégorie : 2	Cible : Producteurs P3 - P4

Description

La prestation est réalisée suite à un appel téléphonique d'un Producteur au Centre d'Appel Technique de réséda (CAT réséda), pour signaler un problème d'injection sur le réseau.

Le technicien du CAT réalise à partir des informations données par le Producteur un pré-diagnostic à distance du problème rencontré. S'il reste un doute sur l'origine du problème, il informe le Producteur que s'il confirme sa demande d'intervention et qu'il s'avère que le défaut est dû à son installation de production, l'intervention sera facturée.

Prestations élémentaires comprises

- Déplacement d'un agent technique
- Contrôle, diagnostic
- Relevé d'index

Prix

73,19 €

L'intervention n'est pas facturée si le problème est dû aux installations réséda.

Prestations élémentaires non-comprises

- Intervention sur installation de production

Clauses restrictives

Délais de réalisation

Standard : dans les 48h qui suivent l'appel du Producteur

Canaux d'accès à la prestation

Tél. CAT : 0.969.36.35.10

Fiche P430

Prestation complémentaire de comptage	Transmission de données

Catégorie : 2	Cible : Producteurs P1 à P4

Description

La prestation consiste à effectuer le relevé, la validation et la publication au producteur de données du compteur (courbe(s) de mesure ou index) situé dans l'installation intérieure.

Prestations élémentaires comprises

- Relevé d'index ou de courbe de mesure
- Validation et publication

Prix

La prestation est facturée suivant la composante annuelle de comptage prévue dans le tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité (TURPE) en vigueur.

Prestations élémentaires non-comprises

Clauses restrictives

La prestation est réalisée sous réserve que l'installation et la mise en service préalables du compteur situé dans l'installation intérieure aient été effectuées.

Délais de réalisation

- Compteur à courbe de mesure :
  Publication réalisée au plus tard le 3ème jour ouvré du mois M+1.
- Compteur à index :
  Publication réalisée au plus tard le 6ème jour ouvré du mois M+1 et selon fréquence de relève associée au type de contrat concerné.

Canaux d'accès à la prestation

par mail

Fiche P440

Interventions spécifiques sur dispositif de comptage en propriété du Producteur	Intervention d'exploitation

Catégorie : 1	Cible : Producteurs P1 à P4

Description

Cette fiche décrit les prestations qui concernent uniquement les cas des Producteurs propriétaires de leur dispositif de comptage, soit :
- Synchronisation du dispositif de comptage pour les Producteurs P1 à P3
- Passage de la propriété à la location du dispositif de comptage

Synchronisation du dispositif de comptage pour les Producteurs P1 à P3 Intervention pour : - Mise à l'heure du matériel en cas de dérive - Mise à jour du calendrier - Programmation des changements d'heure légale (été/hiver)	**Prix** 31,02 €/an
Passage de la propriété à la location du dispositif de comptage - transfert administratif de la propriété du dispositif de comptage vers le réseau public de distribution impliquant la modification des redevances correspondantes - remplacement du dispositif de comptage uniquement si le dispositif ne fonctionne pas et relevé des index	**Prix** Non facturé
Délais de réalisation Date convenue avec le Producteur	**Canaux d'accès à la prestation** par mail

Fiche P460

Séparation de réseaux	Intervention d'exploitation

Catégorie : 1	Cible : Producteurs P1 à P4

Description

La prestation consiste à séparer du réseau de distribution l'installation de production, afin que le Producteur puisse procéder à l'entretien ou à des travaux.

Les points de séparation et les moyens à mettre en œuvre (ouverture des interrupteurs, mise hors tension des têtes de câbles ...) sont choisis par réséda en fonction de la configuration technique et du besoin du Producteur.

Prestations élémentaires comprises

Intervention sur place pour :

- Dépose des scellés si nécessaire (suivant la demande du Producteur)
- Manœuvre des interrupteurs pour assurer la continuité du réseau (HTA ou HTB)
- Séparation du réseau réséda de l'installation de production
- Vérification d'absence de tension aux points de séparation côté installation Producteur.
- Condamnation en position ouverte des appareils de séparation
- Remise d'une attestation de séparation au chargé de consignation du Producteur.

A l'issue des travaux :
- Contrôle de l'installation
- Récupération de l'attestation de séparation
- Dépose des condamnations
- Remise sous tension
- Pose des scellés si nécessaire

Prix

P1 – P2

Sans plan de prévention :
342,70 €

Avec plan de prévention :
639,78 €

P3 – P4

243,66 €

Prestations élémentaires non-comprises

La consignation et déconsignation de l'installation du Producteur

Clauses restrictives

Ne sont pas concernés les postes clients en double dérivation et ceux dont la séparation nécessite l'intervention d'équipes lourdes du type TST/HTA ou d'entreprises de terrassement

Délais de réalisation

A date convenue avec le Producteur, un délai minimum de 21 jours étant nécessaire pour la coordination des différents intervenants.

Canaux d'accès à la prestation

par mail

Fiche P600

Bilan standard semestriel de continuité	Qualité de l'alimentation

Catégorie : 1	Cible : Producteurs P1 - P2

Description

Cette prestation consiste en l'établissement et l'envoi de bilans de continuité, dont les éléments communiqués sont :

- le nombre de coupures brèves et longues
- leurs motifs
- leur durée

Prestations élémentaires comprises	**Prix**
Les coupures sont comptabilisées à partir des relevés effectués par réséda sur le réseau desservant le site.	292,51 € / an
Prestations élémentaires non-comprises	**Clauses restrictives**
	Souscription préalable par le producteur des engagements de continuité dans son contrat d'accès au réseau.
Délais de réalisation	**Canaux d'accès à la prestation**
Envoi dans le mois qui suit la période concernée	Souscription dans le contrat. Pour modifier le contenu des engagements, il est nécessaire de rédiger un avenant au contrat.

Fiche P610

Analyse ponctuelle des variations lentes de tension	Qualité de l'alimentation

Catégorie : 2	Cible : Producteurs P1 à P4

Description

La prestation consiste à effectuer des mesures des variations lentes de tension, et à comparer ces mesures avec les valeurs règlementaires ou les engagements contractuels.
A l'issue de la période d'enregistrement (de 1 à 4 semaines selon que le phénomène est récurrent ou aléatoire), réséda adresse au demandeur un compte rendu.

L'analyse porte sur les éléments suivants (toutes les courbes sont données en valeurs moyennées et en valeurs instantanées maximum) :
- Courbes des tensions

Prestations élémentaires comprises	**Prix**

- Déplacement pour :
  - pose et programmation des analyseurs de réseau
  - dépose des analyseurs de réseau
- Analyse des résultats, rédaction et envoi du bilan
	413,97 €

Prestation non comprise	**Clauses restrictives**
Délais de réalisation pose des enregistreurs : dans les 10 jours ouvrés qui suivent la demande durée d'enregistrement : 1 à 4 semaines compte-rendu d'analyse : dans les 3 semaines qui suivent la période d'enregistrement	**Canaux d'accès à la prestation** par mail

Fiche P620

Analyse ponctuelle de la qualité de l'alimentation	Qualité de l'alimentation

Catégorie : 2	Cible : Producteurs P1 à P4

Description

La prestation consiste à effectuer ponctuellement des mesures relatives à la qualité de l'alimentation, à comparer ces mesures avec les valeurs règlementaires ou les engagements contractuels et à déterminer le cas échéant si la perturbation provient du réseau.
A l'issue de la période d'enregistrement (de 1 à 4 semaines selon que le phénomène est récurrent ou aléatoire). réséda adresse au Producteur un compte rendu.

L'analyse porte sur les éléments suivants (toutes les courbes sont données en valeurs moyennées et en valeurs instantanées maximum) :
- Courbes des tensions, des intensités et des Flickers
- Tableaux par intervalle de temps et de profondeur des creux de tension
- Tableaux par intervalle de temps des microcoupures
- Mesures du taux de distorsion harmonique en tension
- Mesures du taux de distorsion harmonique en intensité
- Mesures de la fréquence et du déséquilibre

Prestations élémentaires comprises	**Prix**

- Déplacement pour :
  - pose et programmation des analyseurs de Réseau
  - dépose des analyseurs de réseau
- Analyse des résultats, rédaction et envoi du bilan
	1 387,46 €

Prestation non comprise	**Clauses restrictives**
Délais de réalisation	**Canaux d'accès à la prestation**
pose des enregistreurs : dans les 10 jours ouvrés qui suivent la demande durée d'enregistrement : 1 à 4 semaines compte-rendu d'analyse : dans les 3 semaines qui suivent la période d'enregistrement	par mail

Fiche P650

Echange d'informations d'exploitation	Qualité de l'alimentation

Catégorie : 2	Cible : Producteurs P1 - P2

Description

Cette prestation consiste à mettre en place des fonctions d'échange d'informations déterminées lors de l'étude, parmi les suivantes :

- informations d'état (production En/Hors Service, état Fermé/Ouvert de la protection de découplage, télémesures…)
- informations d'exploitation (ordre d'Autorisation/Interdiction de couplage, ordre de découplage, mise En/Hors service du Régime Spécial d'Exploitation…).

Elles permettent l'observation et l'interaction avec les différents paramètres électriques au point de service considéré.
Cette installation peut être requise par réséda au titre de la réglementation.

Prestations élémentaires comprises	**Prix**
- Etude - Fourniture, pose, configuration et exploitation du dispositif - Location et entretien du dispositif - Mise à jour du logiciel - Prise en charge des abonnements et communications téléphoniques du dispositif en émission/réception	1 024,44 €/an
Prestations élémentaires non-comprises	**Clauses restrictives** La prestation est réalisée sous réserve de la mise à disposition par le Producteur d'une ligne téléphonique dédiée et d'une alimentation électrique BT.
Délais de réalisation - Envoi sous 6 semaines de l'étude - Réalisation des travaux à la date convenue avec le Producteur	**Canaux d'accès à la prestation** par mail

Fiche P660

Mise en place d'une télécommande des interrupteurs d'arrivée	Qualité de l'alimentation

Catégorie : 1	Cible : Producteurs P1 - P2

Description

La prestation consiste à mettre en place un dispositif permettant de manœuvrer à distance l'ouverture et la fermeture des interrupteurs d'arrivée du réseau afin de diminuer les temps de coupure en cas d'incident.

Cette prestation ne constitue pas une garantie de secours ni une priorité de réalimentation.

Prestations élémentaires comprises

- Etude de faisabilité en fonction de la configuration du réseau
- Fourniture, pose, configuration et exploitation du dispositif
- Location et entretien du dispositif
- Mises à jour du logiciel

Prix

Télécommande 2 directions
792,30 €/an

Télécommande 3 ou 4 directions
851,35 €/an

Sur devis pour les points d'injection raccordés en HTB

Prestations élémentaires non-comprises

- Abonnement et communications téléphoniques du dispositif en émission/réception

Clauses restrictives

La prestation est réalisée sous réserve de la mise à disposition par le Producteur d'une ligne téléphonique dédiée et d'une alimentation électrique BT.

Les interrupteurs des cellules d'arrivée sont motorisés et compatibles avec le coffret de télécommande.

Délais de réalisation

- Envoi sous 6 semaines de l'étude
- Réalisation des travaux selon planning convenu avec le Producteur

Canaux d'accès à la prestation

par mail

Fiche P840

Raccordement	Raccordement et modification de raccordement

Catégorie : 3	Cible : Producteurs P1 à P4

Description

La prestation consiste à raccorder physiquement une installation définitive au réseau existant conformément au barème de facturation des raccordements au réseau public de distribution d'électricité réséda.
La prestation correspond également aux modifications de raccordement dans le cadre des demandes d'augmentation ou de diminution de la puissance de raccordement, lorsque des travaux sont nécessaires.

Prestations élémentaires comprises

Cette prestation est décrite dans le barème de facturation des raccordements au réseau public de distribution d'électricité réséda (disponible sur le site Internet de réséda).

Prix

Prestation selon barème de facturation des raccordements.

Prestations élémentaires non-comprises

Clauses restrictives

La prestation est réalisée sous réserve qu'une autorisation d'urbanisme ait été délivrée par l'autorité compétente dans le cas des projets nécessitant une telle autorisation

La réalisation des travaux est soumise :
- à l'acceptation du devis et de la Proposition de Raccordement par le demandeur du raccordement,
- au respect de l'échéancier de paiement défini dans les conditions générales de vente,
- à la signature de la convention de raccordement

Délais de réalisation

Se reporter au barème de facturation des raccordements

Canaux d'accès à la prestation

par mail

Fiche P860

Déplacement de compteur/ Déplacement et modification de raccordement	Raccordement et modification de raccordement

Catégorie : 3	Cible : Producteurs P3 - P4

Description

La prestation consiste à déplacer ou à modifier le raccordement d'un point de service production (y compris déplacement de compteur) conformément au barème de facturation des raccordements au réseau public de distribution d'électricité réséda.

Prestations élémentaires comprises

- Etude d'une solution technique
- Envoi d'une Proposition de Raccordement
- Rédaction des avenants aux conventions de raccordement et d'exploitation le cas échéant
- Réalisation des travaux

Prix

Prestation sur devis selon barème des raccordements.

Prestations élémentaires non-comprises

Clauses restrictives

La prestation est réalisée sous réserve qu'une autorisation d'urbanisme ait été délivrée par l'autorité compétente dans le cas des projets nécessitant une telle autorisation.
La réalisation des travaux est soumise :

- à l'acceptation du devis et de la Proposition de Raccordement par le demandeur du raccordement,
- au respect de l'échéancier de paiement défini dans les conditions générales,
- à la signature des avenants aux conventions de raccordement et d'exploitation le cas échéant

Délais de réalisation

Se reporter au barème de facturation des raccordements

Canaux d'accès à la prestation

par mail

Fiche P880

Suppression du raccordement	Raccordement et modification de branchement

Catégorie : 1	Cible : Propriétaire de l'installation / Tiers

Description

La prestation consiste à supprimer le raccordement au réseau public de distribution d'un point de connexion.

Prestations élémentaires comprises

- Rédaction de la Proposition Technique et Financière (PTF : offre technique, offre financière, échéancier),
- Mise hors tension de l'installation,
- Travaux de suppression du raccordement.

Prix

Sur devis

Prestations élémentaires non-comprises

Clauses restrictives

La prestation est réalisée sous réserve que :
- elle ne porte pas atteinte à la continuité du service public de distribution,
- aucun contrat de soutirage ne soit actif sur le point de service

Délais de réalisation

Proposition Technique et Financière (PTF)

Envoi dans les délais convenus avec le demandeur et au maximum sous :
- 3 mois pour les points de connexion P1 à P3,
- 10 jours pour les points de connexion P4

A réception de la totalité des éléments du dossier.

Travaux

Date convenue avec le demandeur sous les réserves éventuelles de la PTF

Canaux d'accès à la prestation

par mail

Fiche P900

Modification des codes d'accès	Autres prestations

Catégorie : 1	Cible : Producteurs P1 à P3

Description

La prestation consiste à modifier les codes permettant l'accès à distance des compteurs télé-relevables, afin de préserver la confidentialité des données.

Prestations élémentaires comprises	**Prix**
- Modification des paramétrages du comptage - Transmission des codes d'accès au producteur Intervention éventuelle pour : - Relevé d'index - Remplacement des mémoires des compteurs	115,42 € Cette prestation n'est pas facturée lors d'un changement de Responsable d'Equilibre (fiche P130).
Délais de réalisation	**Canaux d'accès à la prestation**
Standard : 10 jours ouvrés.	par mail

Fiche P940 A

Intervention de courte durée	Autres prestations

Catégorie : 1	Cible : Producteurs P1 à P3

Description

La prestation consiste à effectuer une intervention de courte durée, inférieure à 15 minutes.

Exemple d'intervention pour tous les compteurs :
- Vérification de la télé-information
- Configuration des contacts producteurs
- Vérification des contacts tarifaires
- Ouverture de local
- Explications sur le fonctionnement du compteur
- Contrôle de la tension instantanée (sans pose d'enregistreur)
- … etc.

Prestations élémentaires comprises

- Déplacement d'un agent technique
- Réalisation de la prestation demandée
- Relevé d'index

Prix

118,83 €
Supplément express : 60,14 €

la vérification du contact tarifaire ou de la télé-information n'est pas facturée si un défaut est constaté lors de l'intervention.

Délais de réalisation

Standard : 10 jours ouvrés.

Express* : 5 jours ouvrés

*en fonction de la disponibilité des équipes

Canaux d'accès à la prestation

par mail

Fiche P940 B

Intervention de courte durée	Autres prestations

Catégorie : 1	Cible : Producteurs P4

Description

La prestation consiste à effectuer une intervention de courte durée, inférieure à 15 minutes.

Exemple d'intervention pour tous les compteurs :
- Vérification de la télé-information
- Configuration des contacts producteurs
- Vérification des contacts tarifaires
- Ouverture de local
- Explications sur le fonctionnement du compteur
- … etc.

Prestations élémentaires comprises	**Prix**
- Déplacement d'un agent technique - Enquête sur place selon demande - Relevé d'index	30,70 € Supplément express : 36,80 €
Prestations élémentaires non-comprises	**Clauses restrictives** la vérification du contact tarifaire ou de la télé-information n'est pas facturée si un défaut est constaté lors de l'intervention.
Délais de réalisation Standard : 5 jours ouvrés. Express* : 2 jours ouvrés *en fonction de la disponibilité des équipes	**Canaux d'accès à la prestation** par mail

Fiche P960

Protections de chantier ou mise hors tension d'ouvrages pour travaux	Autres prestations

Catégorie : 1	Cible : Producteurs P1 à P4

Description

La prestation consiste à mettre en œuvre à la demande des mesures de protection du réseau et des personnes ou la mise hors tension d'ouvrages lorsque des travaux ont lieu au voisinage des ouvrages électriques réséda.

Prestations élémentaires comprises	**Prix**
- Etude de la solution technique et envoi du devis - Réalisation des interventions de protection ou de mise hors tension - Remise en état du réseau	Sur devis
Délais de réalisation	**Canaux d'accès à la prestation**
Date convenue avec le demandeur	par mail

Fiche P1010

Etudes et prestations diverses	Autres prestations

Catégorie : 2	Cible : Producteurs P1 à P4 / Tiers

Description

La prestation consiste à étudier, à la demande de l'utilisateur, des éléments relatifs à un pré-raccordement, à une simulation réseau, au réactif, ou à toute autre évolution envisagée par l'utilisateur sur son périmètre.

Prestations élémentaires comprises	**Prix**
Remise d'un compte rendu d'étude correspondant à la demande, réalisé à partir des hypothèses transmises par le demandeur	Sur devis
Délais de réalisation	**Canaux d'accès à la prestation**
Date convenue avec le demandeur	par mail